Le 20 novembre 2018

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU
Contact :03.25.30.23.46
Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/

Compte rendu CTL du 20 novembre 2018

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin

FO en préambule lit une déclaration liminaire. La directrice répond qu'à ce jour aucune décision n'a été prise au titre de l'Action Publique 2022 mais qu'elle ne souhaite pas parler de vision angélique.
Elle est consciente que la situation est compliquée dans les services, accentuée par les suppressions d'emplois. Tous les services sont sous tension toute l'année sans différenciation.
La mise en œuvre du PAS se concrétise malgré la complexité pour les agents du SIP notamment. Les formations doivent être déployées rapidement afin que les agents soient prêts à faire face avant le 2 janvier 2019.
Réponse est faite que les agents peuvent voter 24h sur 24 de leur portable, de leur ordinateur personnel donc déplacer la formation ne sert à rien !
La direction générale a demandé aux directions locales de veiller à ce qu'il y ait du monde à l'accueil à partir du 2 janvier 2019. A priori aucun congé n'a été refusé (à la connaissance de la direction), les agent s'arrangeant entre eux.

1) Approbation des procès-verbaux des CTL du 29 mai et 27 juin 2018

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	3	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

2) Rapport d'activité 2017

FO s'interroge quant à l'intérêt de présenter ce rapport d'activité fin novembre 2018. En effet, les différentes informations s'y trouvant ne sont plus forcément en corrélation avec la réalité.
Sont évoqués, l'activité 2017, l'organigramme fonctionnel à la date d'établissement du rapport soit 2018 et la situation des postes comptables 2016. De quoi s'y perdre !

La direction admet que la présentation de ce rapport est tardive mais le 1er semestre chargé n'a pas permis de le présenter.
Ce rapport met en avant la suppression de 68 emplois en 5 années, suppressions largement dénoncées par FO depuis des années.
FO interpelle la direction quant au nombre prévisible des suppressions au 1er janvier 2019, ayant appris que toutes les délégations interrégionales avaient été destinataires des chiffres de suppressions par département. La directrice répond qu'elle ne peut pas nous les communiquer mais qu'ils sont supérieurs à l'année passée (à savoir que notre département avait eu 21 suppressions d'emplois).
Elle ajoute que le fait que les trésoreries aient été « sauvées » va poser problème sur le fléchage de ces suppressions.

Bref plus on supprime de service, plus c'est facile de supprimer des emplois !

Au sujet des retraites, 12 collègues devraient partir en 2019.

Solidaires évoque la situation compliquée du CDIF en matière RH au titre de l'année 2017.
FO précise que tous les services du département ont été fragilisés par les réformes successives et également par des contextes RH tendus, malgré tout les résultats départementaux restent excellents.

3) Ponts naturels

La direction propose en ponts dits « naturels » les deux seuls jours offrant la possibilité d'un pont en 2019, à savoir :

- 31 mai
- 16 août

FO vous rappelle qu'un jour de pont "naturel" doit être posé dans SIRHIUS en priorité la " journée d'autorisation d'absence exceptionnelle " pour ne pas risquer de la perdre, à défaut une récupération horaire, ou bien un jour de congé ou d'ARTT, ou encore un jour de CET.

Rappel de notre revendication :

Le congrès F.O.-DGFiP exige l'octroi de 2 jours d'autorisation d'absence ministérielle par an au titre d'une harmonisation par le haut des pratiques antérieures en termes de jours comptables.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	3	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

4) Mise en œuvre à la DGFIP du programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »

FO a souhaité revenir sur le contexte de la mise en œuvre de ce dispositif. En effet, le président Macron au travers de « l'action publique 2022 » a voulu afficher en transparence l'efficacité et la qualité des services publics.
En rapprochant cette annonce des 50000 suppressions de fonctionnaires d'ici 2022, on ne peut que constater que le président veut afficher les éventuels dysfonctionnements de notre administration.

Toutes les administrations recevant du public vont avoir l'obligation de publier des résultats d'indicateurs via des affiches, au niveau de la DDFIP Haute-Marne, ces affichages s'effectueront dans les SIP départementaux avant le 21 décembre prochain.
Ces indicateurs sont :

- Taux de réclamation IR TH traitées dans le délai d'un mois
- Taux de satisfaction global e l'usager
- taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur RDV (un mail sera envoyé aux usagers)
- Taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne

FO demande qui sera chargé de collecter, synthétiser et afficher les données. Le référent répond que les données seront collectées au niveau national et feront l'objet d'une redescente dans les départements.

La direction précise que la Haute-Marne est en tête de peloton national avec un taux de satisfaction supérieur à 90 % en matière de relations avec le public.

5) Points immobiliers

- Création de boxes d'accueil de la cité administrative de Chaumont
  L'utilisation de ces boxes sera effective au 3 décembre 2018.
  La direction évoque l'achat d'un nouveau Gestionnaire de File d'Attente qui devra être remplacé dans le cadre de la création de ces boxes. En effet, l'actuel gestionnaire de file ne permettait pas de gérer à la fois l'accueil simple et l'accueil sur RDV.

1 à 2 agents par service de la cité vont être formés à l'application Accueil Personnalisé Sur RDV.
FO a demandé si une synthèse sur l'utilisation des boxes a été présentée aux agents de la cité, réponse est faite que les chefs de service ont été informés. La prise de RDV devra impérativement être privilégiée.
La directrice ajoute que la délivrance des duplicatas des avis d'imposition et non imposition doit être limitée. FO demande si leur délivrance est interdite.
La directrice répond que non et que l'agent d'accueil pourra délivrer au cas par cas ces documents, notamment pour les populations fragilisées.

Le directeur adjoint évoque également la distribution des cartes permettant d'accéder aux étages. L'accès aux étages sera désormais sécurisé et interdit au public à partir du 3 décembre.
Il précise que tous les agents de la cité en seront destinataires, mais également l'EDR, les représentants du personnel et les collègues de la direction amenés à se rendre régulièrement sur le site.

« L'espace commun restauration » est provisoirement installée en salle 118. La direction rappelle que cette salle fait l'objet de réservations régulières et que les agents ont la possibilité de vérifier sa disponibilité en consultant sur Ulysse 52 > Vie pratique > Gestionnaire de réservations > Réserver > catégorie> Salle> Détail Salle de réunion-cité administrative.
Cet espace devrait être transféré provisoirement dans l'actuelle salle syndicale puis dans un espace commun dédié « cafétéria » au N-1. Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil de cité.

- Réaménagement du CFP de Saint Dizier
  La phase de désamiantage est achevée. Les travaux de cloisonnement, décloisonnement et peintures sont en cours. Les travaux devraient s'achever fin janvier 2019.

- Déménagement des collègues de la rue de Lorraine à la cité administrative
  Les Pôle Unifié de Contrôle, Brigade de Contrôle et de Recherche et Brigade De Vérifications devraient déménager les 17 et 18 décembre à la cité administrative. FO demande si les collègues de ces services pourront utiliser la salle 118 dans le cadre de RDV complexes. La directrice répond qu'un box sera à disposition au RDC, qu'il faudra limiter les déplacements dans les étages cependant elle ne s'y oppose pas si cela reste occasionnel.

  FO demande ce que va devenir la salle informatique. Le directeur adjoint répond qu'il n'est pas prévu de déplacer celle-ci aujourd'hui, n'ayant pas d'autre local à disposition.

Le directeur adjoint souhaite évoquer le nouveau schéma de la Politique

Immobilière de l'État validé en juillet 2017. Un état des lieux des occupations de l'Etat a été effectué selon 3 critères :
- Densification soit le ratio 12m2/agent
- Préférence donnée au domanial plutôt qu'au locatif
- Classement des bâtiments domaniaux au regard de leur état de santé

Un état des lieux a été effectué sur les sites de Saint Dizier, Joinville, Chaumont et Langres. Les constats suivants ont été faits :

- Saint Dizier : État satisfaisant Il existe encore un potentiel d'hébergement pour d'autres administrations au niveau N-1
- Joinville : Etat de santé moyen avec la perspective de la mise aux normes accessibilité repoussée à 2024
- Langres : Etat satisfaisant. Beaucoup de surfaces disponibles
- Chaumont : la cité administrative présente des problèmes notamment au niveau des ouvrants qui doivent être remplacés (dépense évaluée entre 4 et 6 millions d'euros). Cette rénovation est soumise à une mise aux normes en matière d'occupation de l'espace. Aujourd'hui, le potentiel d'occupation libre est évalué à 30 personnes.
- Chaumont rue de Lorraine : La logique voudrait que le bâtiment soit vendu une fois libéré.

L'État envisage de louer les locaux voire de les réaffecter et pourquoi pas y reloger la DDFIP car la surface est supérieure à celle occupée aujourd'hui rue Bourchardon.

Bref, la direction souhaite s'installer rue De Lorraine car aujourd'hui les locaux rue Bouchardon ne répondent plus aux normes d'accessibilité.
Les locaux rue de Lorraine répondraient aux besoins en matière de ratio/agents et la dimension économique de ce déménagement serait moindre puisque les locaux ne nécessiteraient pas d'aménagement particulier.

La direction devra obligatoirement monter un cahier des charges et devra obligatoirement avoir l'aval du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

La direction souhaite ajouter que ce déménagement (s'il se fait) aura forcément des conséquences sur les conditions de travail des collègues impactés. Elle est consciente que cet éventuel déménagement interpellera également les collègues qui vont prochainement quitter ces locaux mais la direction explique qu'elle a agi dan une logique métiers.

6) Questions diverses

➔ Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation des inspecteurs stagiaires, FO a demandé à la direction qu'elles seront les affectations des deux inspecteurs stagiaires qui arriveront le 14 mai 2019 en stage probatoire sur deux blocs fonctionnels, à savoir les missions foncières (Service de Publicité Foncière et Cadastre) et la gestion fiscale (SIP, PRS...)
Réponse est faite que l'inspecteur stagiaire missions foncières sera affecté à la direction au « pôle services aux usagers ». FO demande à la directrice si cette affectation est contrainte. Celle-ci répond qu'en effet elle souhaitait l'affecter au SPF mais que la Direction Générale a demandé à ce qu'il soit affecté en direction sur des missions purement cadastrales.
FO demande si ce poste pouvait être proposé à l'actuel responsable du cadastre. La directrice répond que celui-ci est déjà affecté sur un poste.
Le second inspecteur stagiaire gestion fiscale sera affecté au PRS. En effet, la directrice souhaite transformer un emploi B en emploi A dans le cadre du volet emplois 2019. Si cela n'est pas possible, l'inspecteur sera affecté en surnombre.

➔ FO demande à la direction le bilan de la réunion du 13 novembre dernier qui s'est déroulée au sein de la trésorerie de Langres. La directrice explique que cette réunion s'est très bien déroulée, que les collègues ont pu s'exprimer et que la direction souhaite que le climat au sein du service s'apaise avec le départ du comptable, l'arrivée du nouveau comptable et le soutien apporté par le comptable de Nogent.
La direction souhaite renouer un dialogue et apporter soutien au service. FO rappelle que lors du CTL de juin, un report de la création du SFACT avait été demandé par les agents de la trésorerie afin que celui-ci soit mis en place dans les meilleures conditions possibles.
La directrice du pôle «Etat et partenaires » évoque également la nécessité de mutualisation des méthodes de travail entre les équipes de Prauthoy et Langres.
La paierie départementale apportera également son soutien à la trésorerie de Langres dans la cadre du transfert de l'EPHAD de Val De Meuse, tout comme la collègue de Bourbonne qui s'en occupe actuellement.

➔ FO interpelle la direction au sujet d'un courrier adressé aux maires par Bruno Sido sénateur en date du 13 novembre, les informant que suite au maintien des trésoreries de Haute-Marne, « le président de la république va engager une réorganisation du réseau des trésoreries selon le principe de déconcentration de proximité pour préserver l'accessibilité des services publics ».
La directrice répond qu'en effet, il a été demandé aux communes de réfléchir à ce qui pourrait être déconcentré dans les trésoreries des zones rurales. Elle ajoute que cela reste compliqué dans un département comme le nôtre et que

la vision parisienne ministérielle n'est pas forcément adaptée à notre réseau départemental.

➔ FO demande à la direction comment va désormais s'organiser le service RH départemental suite à la mise en route du Service D'Information aux Agents (SIA) de Melun.

La responsable des missions supports répond que désormais chaque agent devra impérativement saisir le SIA pour aborder toute question d'ordre RH en utilisant un formulaire électronique (via une messagerie sécurisée) ou le téléphone (0806 000 240[1]) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Au niveau local, le service reste à flux tendu car il poursuit le traitement de la paie de décembre, gère les élections professionnelles... Aujourd'hui, la visibilité sur les activités qui vont rester au niveau local reste imprécise. La mission « frais de déplacement » sera également basculée aux RH. Un collègue des RH viendra également en renfort de la formation professionnelle.

➔ La directrice annonce que le directeur adjoint fera l'intérim directionnel à partir du 12 décembre 2018 , jour de son départ.

1 *appel gratuit depuis un poste DGFIP, à défaut facturé au coût d'un appel local.*